

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

| COMITE DIRECTEUR | | 11/11 |
|---------------------|---------------------|-------|
| Bureau | | |
| Catherine BURTHERET | Présidente | X |
| Denis MARTIN | Président Adjoint | X |
| Serge BOUDIGNON | Trésorier | X |
| Myriam NUNCQ | Secrétaire | X |
| Christine BEAUDEAU | Secrétaire Adjointe | X |
| Charles DOMAS | Vice-Président | X |
| Françoise GRAND | Vice-Présidente | X |
| Georgette JORAND | Vice-Présidente | X |
| Gérard MENARD | Vice-Président | X |
| Autres Membres | | |
| Fabrice BURTHERET | | X |
| Patrick VERDIER | | X |

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| DECISIONS VALIDEES PREALABLEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE | 2 |
| INSTITUTION DU CONSEIL DES SAGES | 3 |
| AIDES CLUBS..... | 3 |
| ACHATS COMMISSION SOUTERRAINE..... | 3 |
| TEAM TSC..... | 4 |
| AIDES JEUNES NAT'AURATHLON..... | 4 |
| FRAIS DE DEPLACEMENT..... | 4 |
| REFLEXION AIDES ENCADRANTS | 5 |
| TENUES TEAM ET JUGES -ARBITRES | 5 |
| ELECTION TRESORIER ADJOINT | 6 |
| AG 2023 | 6 |

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

Décisions validées préalablement par voie dématérialisée

- Validation achat ordinateur et imprimante pour les compétitions de la commission NAP (997,20 €).
1 abstention 0 contre

- Validation aides supplémentaires pour Handisub

- 80 € par EH1 et MPC (module complémentaire Psychique-cognitif) obtenus en 2022.
- Aide financière supplémentaire pour activités HANDI, clubs et CODEP :
 - 600 € supplémentaires pour deux CODEP (38 et 42),
 - 940 € pour club HANDIVAL (prise en charge des plongées hors fosse).
- 285 € pour achat de masques "Easybreath" pour activité handi du CODEP74.
0 abstention 0 contre

- Validation réintégration Lionel Jane collègue instructeur
0 abstention 0 contre

Le 20/10/2022, Lionel JANE, instructeur régional, a reçu un mail du délégué des instructeurs, Thierry FALZONE l'informant être mis en cessation d'activité pour non-respect des obligations d'un instructeur (Règlement du collège paragraphes 1.3 / 3 / 3.2 / 3.2.2 / 3.3). Lionel JANE s'est alors adressé le 23/12/2022 au Comité Directeur AURA, Lionel JANE a demandé au Comité Directeur de le réintégrer dans sa fonction d'instructeur régional en date du 23/12/2022.

Après étude et constatant plusieurs manquements dans l'application des textes, sa demande a été soumise au vote du Comité Directeur.

Le Comité Directeur ayant statué "pour". Lionel JANE est donc réintégré dans sa fonction d'instructeur régional. Par mail du 28/12/2022, le Comité Directeur en a informé Thierry FALZONE.

- Validation membres du CTAS 2023

Catherine Burtheret, Denis Martin, Serge Boudignon, Gérard Ménard, Georgette Jorand, Fabrice Burtheret, Myriam Nuncq (CODEP 42), Carlos Antunes (CODEP 01)
0 abstention 0 contre

- Validation achat de 150 dossards pour les compétitions pour la NEV

Les dossards qu'utilisent la NEV sont anciens avec la mention RABA.

L'achat des dossards sera pris sur la subvention d'investissement obtenue auprès du conseil régional pour la communication de 4 000 €. Le logo du conseil régional sera également apposé dessus.

0 abstention 0 contre

- Validation avocat

En date du 13/01/2023, le Comité Directeur a été mis en cause par Mme la présidente de la CTR, Anne Solange Dessertine par la saisie du conseil fédéral à l'encontre de la présidente du Comité Régional.

Pour assurer la défense du Comité Directeur AURA et valider l'application et la validité des textes et règles fédéraux faits par le Comité Directeur, deux avocats ont été consultés. Le moins-disant a été validé par le Comité Directeur.

0 abstention 0 contre

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

Institution du conseil des sages

Le conseil des sages n'a jamais été institué au sein du Comité Régional AURA, il n'y en a donc jamais eu l'utilité. La mise en place du conseil des sages est soumise à l'approbation du Comité Directeur qui la décline.

1 abstention 0 contre

Décision validée.

Aides clubs

Deux demandes d'aides de clubs auprès du Comité Régional sont étudiées.

- Club Eau Bleue (42) – Développement d'une section Jeunes.

Le comité soumet au vote l'achat du matériel, soit 3 blocs de 6 L et 3 packs détendeurs avec embouts enfants, pour un total de 1407 €.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

- Club CPVB (03)

Le club CPVP demande une aide exceptionnelle supplémentaire pour l'achat de matériel suite à l'incendie dont il a été victime en 2021. Ce club a réussi à se maintenir malgré l'arrêt total de son activité. Une aide d'un montant de 1500 € est soumise au vote.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Achats Commission souterraine

Les batteries du propulseur Minus acheté en 2012 doivent être changées. Le devis s'élève à 1268 €.

Compte tenu du coût et de l'ancienneté du matériel, il a été demandé à David GRULOIS, président de la commission souterraine, des devis pour l'achat d'un nouveau scooter sous-marin.

Deux devis ont été demandés par David :

- un scooter de la même gamme que le minus, un bonex (comme le second propulseur de la CRPS) à 7578 € (difficilement négociable, ce sont les leaders du marché et il y a un seul distributeur en France)
- Un scooter modèle GO de Seacraft qui émerge sur le marché dont le coût est à 4200 €. Les caractéristiques de puissance et d'autonomie sont équivalentes mais il est limité à 130m. Cela ne semble pas être un problème pour notre usage.

Une suggestion sera faite à David sur le scooter SUEX VRX, budget environ 3400 €.

David propose l'achat d'un modèle neuf et la réparation du Minus afin d'avoir 3 scooters et de les répartir dans 3 secteurs, avec réservation du Minus pour les formations où les plongées sont moins engagées qu'en exploration.

L'achat d'un nouveau scooter est soumis au vote.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Compte tenu de l'âge du propulseur Minus, la revente en l'état (batterie HS) est également soumise au vote

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

Team TSC

La commission TSC a créé la Team TSC AURA.

Cette Team AURA va bénéficier des règles mises en place pour les "déplacements Team" pour les compétitions suivantes :

- Championnat d'Aurillac
- Championnat du Rhône
- Championnat Aura
- Le Pontet
- Gaillac
- Championnat de France

0 abstention 0 contre

Décision validée.

La commission TSC demande une aide exceptionnelle pour le premier Open international de TSC qui aura lieu à Caen du 26 au 29 mai 2023.

Une aide exceptionnelle de 1500 € pour ce déplacement compte tenu que cet événement est une première est soumise au vote.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Aides jeunes Nat'Aurathlon

Un WE multi-activités dédiés aux Jeunes va être proposé pour la première fois en AURA.

L'organisation de ce WE est déléguée au CODEP 74. Il aura lieu les 10 et 11 juin 2023.

Cette action a pour objectif de faire découvrir différentes activités de notre FFESSM auprès d'un public âgé de 12 à 17 ans. Le comité souhaite que le tarif de ce WE soit accessible au plus grand nombre.

Est soumis au vote une aide exceptionnelle de 70 € / participant et encadrant avec 1 encadrant pour 2 participants afin que le WE soit au plus égal à 70 € pour les Jeunes.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Frais de déplacement

Depuis la nouvelle loi de finances de 2022 modifiant les dispositions permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt : pour rappel il s'agit des seuls frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association. Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.

Cette mesure s'applique pour l'imposition des revenus perçus à compter du 1er janvier 2022.

À la différence du barème spécifique applicable aux frais des bénévoles jusqu'à l'imposition des revenus de 2021, le barème applicable dorénavant dépend de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos, ainsi que du kilométrage total parcouru annuellement. Il comporte une majoration pour les véhicules électriques.

Le barème kilométrique "bénévoles" serait celui des salariés pour 2021 publié en 03/2022. Le nouveau barème devrait être publié en 03/2023.

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

Il semble qu'il n'est toujours pas connu l'attitude du Gouvernement face au non-remboursements des bénévoles. A ce jour, il y aurait une iniquité entre le bénévole imposable et non imposable.

C'est pourquoi, la présidente a écrit au service des impôts pour connaître leur position. Le Comité est dans l'attente de leur réponse.

Le comité souhaite passer l'indemnité km à 0,35 € du km en cas de remboursement à partir du 1er avril 2023 si l'administration fiscale valide des barèmes différents entre remboursements et abandons de frais.

Réflexion aides encadrants

Le Comité Directeur observe que les aides du Comité Régional à la formation de cadres, tels les GP et MF ne sont pas connues ni des présidents de clubs et encore moins des stagiaires.

Le Comité Directeur oriente sa réflexion sur les aides aux formations encadrants sur une aide forfaitaire versée au stagiaire sur obtention du brevet. Retour à l'idée d'une prime à la réussite. Et non plus, une aide par stagiaire et encadrant à l'organisateur de la formation.

Ceci aurait le triple avantage de :

1. réduire directement le coût au stagiaire
2. supprimer la nécessité des fiches actions pour les CODEP avec allègement de traitements administratifs. Les CODEP seront totalement autonomes. Le comité répond ainsi aux demandes qui lui ont été formulées.
3. permettre une meilleure évaluation des budgets prévisionnels : réduire les sur-évaluations budgétaires et donc l'estimation des charges et ainsi pouvoir augmenter les budgets à accorder aux aides.

Le Comité Directeur poursuit sa réflexion pour définir les montants des primes à la réussite qui seraient attribuées sur la prochaine saison et la mise en place possible de ce principe.

NB : pour le stage initial MF2 à Lyon en janvier et février 2023, il avait été défini un budget. Celui-ci n'a pas été utilisé puisque la gestion du stage initial MF2 a été finalement repris par le national. Le Comité Directeur souhaiterait connaître le nom des stagiaires MF2 AURA afin de leur verser forfaitairement ce budget.

Serge BOUDIGNON va relancer à ce sujet le président de la Commission Technique Nationale.

Tenues Team et Juges -Arbitres

➤ Tenues Team

L'achat de vestes pour la Team TSC et achat complémentaire pour la Team NEV est soumis au vote. Des devis comparatifs vont être demandés.
0 abstention 0 contre
Décision validée.

➤ Tenues juges et arbitres

En région AURA, nos juges et arbitres n'ont pas de tenues officielles lors des compétitions. Georgette JORAND va demander aux 6 commissions sportives de bien confirmer leurs besoins (couleur, taille, mention au dos...). Des devis comparatifs seront demandés.

Le 04 mars 2023 - Villeurbanne

Cet achat sera pris sur la subvention d'investissement communication, le logo du Conseil Régional y sera donc également apposé.

0 abstention 0 contre

Décision validée.

Election trésorier adjoint

➤ Démissions

Le Comité Directeur prend acte des démissions suivantes :

07/01/2023 Jean-Marc BEL, représentant des SCA

04/01/2023 Alaric PRUNIER

26/12/2022 Lauriane AUDOUY

Le poste de trésorier adjoint étant devenu vacant, Patrick Verdier se propose.

Patrick VERDIER est élu trésorier adjoint à l'unanimité par le Comité Directeur.

AG 2023

Les responsables des CODEP vont relancer les départements.

Proposition du 28 octobre 2023.

En cas d'indisponibilité des structures d'accueil, le Comité Régional demandera au Comité National s'il est possible d'avoir une dérogation pour une date éventuelle au 18 novembre 2023. En effet, le délai de 21 jours francs ne serait pas respecté entre AGR et AGN.

Le 04 mars 2023,

La secrétaire,
Myriam NUNO



La présidente,
Catherine BURTHÉRET

